Pordic, le 22/11/2023

RUGBY
CÔTES D'ARMOR

Compte-rendu CODIR du 07 novembre 2023

Présents : Philippe Lasserre, Alain Daures, Jean-Jacques Mahé, Faustine Salles, Ludovic Coutant, Marie Salaun, Florence Caous, Yohan Talguen.

Excusés : Baptiste Perrot, Olivier Chantrenne, Grégory Pérétou, Thibaut Martin **Absents :** Gildas Le Bouffant.

Invité : Tristan Collet

Secrétaire de séance : Faustine Salles.

Début de la réunion : 20h00

Point 1 à l'ordre du jour :"Point sportif et commission EDR – A. Daures et L. Coutant"

Ludovic Coutant explique que la première réunion EDR (12/09/23) s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les responsables EDR du CD22 ont souhaité mettre en place une nouvelle stratégie, commencer les plateaux dès septembre afin de faire comme les autres CD de Bretagne.

Les clubs présents ont manifesté leurs doutes mais ne s'y sont pas opposé.

Malheureusement, le constat est qu'au 1er Plateau (23/09/23), beaucoup trop de clubs étaient absents.

Ludovic Coutant le déplore car c'était une volonté des clubs est juge qu'il y a eu beaucoup trop de mauvaises excuses (enfants pas prêts, éducateurs absents, …)

Le club de Dinan a fait une demande de remboursement des frais de déplacement pour ce premier plateau, jugeant que le CD est responsable.

Le CD 22 est il responsable de l'absence des clubs lors du plateau du 23 septembre 2023 ? Doit il donc rembourser le club de Dinan pour ses frais engagés ?

Le CODIR procède au vote :

- Oui : 0/8 voix
- Non 7/8 voix.
- Abstention 1/8

Conclusion : Le Non l'emporte, le CODIR ne procédera pas au remboursement des frais engagés par le Club de Dinan.

Ludovic Coutant remonte un problème de communication récurrent pourtant un accès au Drive à été fourni à l'ensemble des clubs et toutes les informations sont disponibles. Il ajoute qu'à ce jour il n'a toujours pas reçu l'ensemble des engagements ou des rassemblements !

La J1 des M12 était prévue en jeu à 10, mais cela pose un problème réglementaire donc ce samedi 11 novembre le jeu sera à 5.

Le département dispose seulement de 2 places sur 7 pour se qualifier en excellence BZH.

Il y aura 2 dates pour les qualifications, le 2 décembre à Dinan et le 16 décembre à Paimpol.

Les plateaux M12 débuteront à 11h30.

Lors de la Réunion Ligue les dates ont été donnés pour les M14 jusqu'à la J7.

T Martin étant en vacances jusqu'au mois de novembre la question pour la gestion des plateaux se pose. Des membres du CODIR assureront selon leurs disponibilités la bonne organisation des plateaux . Pour ce samedi 11 novembre 23, Ludovic Coutant ira a Matignon et JeanJacques Mahé ira à Lannion.

Rappel : Il est important que les éducateurs diplômés arbitrent, si ils sont seuls à gérer une équipe, des parents peuvent surveiller les enfants hors du terrain.

Alain Daures fait le point sur le rugby scolaire.

Les interventions dans les écoles sont satisfaisantes.

L'intervention de Thibaut Martin à Paimpol n' a finalement pas été mise en place. Les entrainement ont lieu le mardi soir.

Marie Salaun souhaite être présente en début de chaque réunion EDR afin de pouvoir parler des féminines. Elle juge que la communication par mail aux clubs n'est pas pertinente.

Point 2 à l'ordre du jour : "Commission Féminines – M . Salaun"

Le premier atelier FFR 100 % Féminin a été une réussite. 24 joueuses, quasiment tout les clubs de représentés. C'est Mickael Gervis qui assure la gestion, accompagné d'éducateurs, de parents et de joueuses seniors.

La prochaine journée sera le 2 décembre à Lannion.

Cette saison un nouveau format est prévu pour les M15 . Les effectifs sont en hausse. Il est maintenant envisageable de faire une équipe M15 CD22

Des rassemblements pas secteurs seront proposés, avec des ateliers communs préparés par les Ctd puis des matchs sous forme de tournoi cross rugby ou en jeu à 7

Ce format est en test jusqu'en décembre.

Un grand rassemblement de toutes les équipes est prévu à Pontivy le 13 avril 2024 et un tournoi Grand Ouest le 18 mai 2024.

Les joueuses sont en demande de matcher.

Marie Salaun précise et remercie 2 parents de joueuses (RLP et Saint Brieuc) qui lui viennent en aide dans ses missions.

Les 2 décembre et 23 mars sont des dates prévues dans le CD 22.

Une demande va être envoyé aux clubs pour l'accueil.

Pour la categorie U18, il y a moins d'effectifs mais beaucoup étaient là l'année dernière déjà.

L'équipe progresse.

1 er match forfait mais victoire sur le terrain 148 à 0 2 è match gagner contre le cd56

Prochain match contre Brest !

A noter que deux joueuses du CD sont dans l'équipe de Bretagne à X et qu'une autre venant du club de DINAN a été selectionnée dans l'équipe à XV Grand ouest.

A noter que le championnat fini le 16 mars 2024.

Féminines +18 à X

2 Matchs Perdus mais beaucoup de nouvelles joueuses.

Retour sur le Tournoi 100 % féminin qui a été une belle réussite - 7 équipes. Belle journée. A refaire en le structurant davantage.

NB : il reste des t shirts souvenirs pour la prochaine édition.

Point 3 à l'ordre du jour : "Commission R5"

Olivier Chantrenne étant absent ce point est donc reporté.

A noter cepandant un rappel :

1 licencié par équipes engagés doit détenir la CAL arbitrage c'est obligatoire. (règlement sportif R5) On trouve le lien direct sur le règlement R5.

Attention les clubs qui ne seraient pas en règle peuvent être pénalisés en cas d'égalité de fin de saison et peuvent se faire refuser l'attribution de tournoi amical.

Point 4 à l'ordre du jour : "Rugby Social Club"

Le CODIR avec G. Peretou (au téléphone) défini la date des assises du rugby. Elles auront lieu le 6 janvier 2024. A. Daures s'occupe de réserver la salle. G. Peretou doit faire parvenir des que possible au secrétariat un programme afin de pouvoir communiquer sur l'événement.

Point 5 à l'ordre du jour : "Démission T. Martin "

A. Daures a reçu la lettre de démission de T. Martin en main propre. Il dispose de 2 mois de préavis. Jean Jacques Mahé est navré de ce départ, le CD 22, lui a payé une formation que T. Martin a abandonnée.

Le CODIR accepte-il la démission de T. Matin ?

Le CODIR procède au vote :

- Oui : 8/8 voix
- Non 0/8 voix.
- Abstention 0/8

Conclusion : Le CODIR accepte la démission de T. Martin .

Il faut prévoir une embauche début janvier. Une fiche de poste sera éditée. Le CD 22 peut compter sur l'aide de Fred Jacques, Bertrand Quiviger et de Mikael Gervis dans la rédaction de la fiche de poste et pour mener les entretiens.

Ludovic Coutant se chargera de diffuser l'offre d'emploi.

Point 6 à l'ordre du jour : "Jeune et haut niveau"

Tristan Collet a été chargé de mission lors du précédant CODIR pour s'occuper de cette commission.

Il déplore l'inaction départemental pour les catégorie U16 U18.

Un stage à la journée a déjà été proposer aux jeunes dans le but de relancer une sélection.

Le CD 22 peur compter sur le soutien de Mika Gervis pour relancer la catégorie M16.

Des matchs seront proposés et des stages sont prévues 1 er novembre 23, 2 décembre 23, 6 janvier 24 et 21 février 24.

Des matchs de bassin auront lieu le 24/02/24.

Tristan Collet et Alain Daures souhaiteraient également que les M16 puissent participer à des événements attractifs (le tournoi de Cornouailles et un tournoi dans le Tarn et Garonne) pour les récompenser de leur investissement. Seulement ces tournois n'ont pas été budgétisés. Jean Jacques Mahé propose une solution. Il faudra néanmoins une participation totale des parents de 1000 euros.

Le Codir se pose la question de provisionner 5000 euros pour le Tournoi de Cornouailles et 1000 euros pour le tournoi en Tarn et Garonne ?

Le CODIR procède au vote :

- Oui : 8/8 voix
- Non 0/8 voix.
- Abstention 0/8

Conclusion : Le CODIR accepte lde provisionner 6000 euros pour ces deux tournois.

Point 7 à l'ordre du jour : "Mini bus"

Après un débat houleux entre plusieurs membres du Codir. Les esprit s'apaisent.

A. Daures explique que la carte grise a été perdue et que par conséquent le contrôle technique n'a pas pu être fait. Cependant dès jeudi, une fiche d'identification devrait être reçue et que cette dernière permettra de faire le contrôle technique, en attendant la réception d'une nouvelle carte grise.

Depuis septembre le minibus est donc immobilisé.

Point 8 à l'ordre du jour : "Antenne de Saint Brieuc à Noyal"

F. Caous annonce que la Ligue est en attente pour organiser RCSB pour organisser une réunion avec avec le RCSB, Jacques Graindorges et Mikael Gervis pour s'assurer que tout est en ordre et qu'une convention a été signée avec la mairie

Le CODIR discute du bien fondé de la demande du RCCP qui juge que cette antenne du RCSB fait de la concurrence au club RCCP.

Après discussion, le CODIR conclu qu'il s'agit d'un problème entre clubs, que le CD n'a pas à intervenir, et n'a pas vocation à dire aux éventuels licenciés si ils doivent aller dans un clubs ou dans un autre. La proximité entre Noyal et Pleneuf Val André n'est pas un élément suffisant. Le RCCP peut il encore proposer une EDR ? N'étant engagé dans aucune compétition EDR cette saison ;

Point 9 à l'ordre du jour : "Divers "

Jean Jacques Mahé annonce avoir fini le bilan, les comptes ont été validés, il précise qu'il n'y a absolument pas d'obligation de passer par un cabinet d'expert comptable dans le cas du CD. Pour rappel, après multiples tentatives le CD n'a pu retrouver un nouveau cabinet d'expert comptable en remplacement du dernier. Et compte tenu que ce n'est pas obligatoire, cela permettra au CD de faire une économie d'environ 500 euros par an.

Faustine Salles demande si le CD souhaite engager une équipe sélection M14 au Festival Grand Ouest. (1500 euros de budget). Prévoir une participation de 50 euros par enfants. Le CODIR répond favorablement. Ludovic Coutant s'occupera de l'inscription.

A. Daures nous annonce son souhait de démissionner de ses fonctions de Vice Président, tout en restant au CODIR et en continuant ses missions auprès des jeunes et de la municipalité de Pordic.

Il assure ne plus prendre de plaisir subissant des attaques d'autres membres du Codir.

Le CODIR regrette cela mais ce questionne sur son bon fonctionnement, déplore l'absence de présidence active.

P. Lasserre répond qu'il est très diminué depuis son accident et qu'il n'a pas pu accomplir tout ce qu'il aurait voulu en tant que président. Il annonce qu'il donnera sa démission de la présidence et de membre du CODIR a l'issue de l'AG financière du 18 novembre 2023.

Le CODIR réfléchi à ce qui convient de faire pour assurer a bonne marche du CD22. Démission collective ? Partielle ? Il faut en tout cas régler cela rapidement afin de pouvoir assurer toutes les missions et pouvoir embaucher un nouveau CTD dès janvier.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 22 novembre en visioconférence à 20h.

Fin de la réunion : 22h36

Visa secrétariat CD Reçu et enregistré le: 19/04/2023	**Visa Président CD** Pris connaissance le:

Mme Faustine SALLES

Secrétaire de séance

Signature